



# Avis à l'intention du public et des participants concernant les délibérations des comités

Mise à jour : Le 27 mars 2023

## Avis publics

- L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour; il suffit de communiquer avec le coordonnateur de comité au moins 72 heures avant la réunion. Pour les demandes soumises dans les 72 heures avant la réunion du Comité, le personnel s'efforcera de faire le nécessaire pour répondre aux demandes d'interprétation simultanée.
- Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande auprès du coordonnateur de comité ou en remplissant la [Demande de documentation de la Ville d'Ottawa en formats accessibles](#). La Ville doit, sur demande et en consultation avec la personne qui présente la demande, fournir ou prendre des dispositions pour fournir des formats accessibles et des aides à la communication aux personnes en situation de handicap. Des formats accessibles et des aides à la communication doivent être fournis en temps opportun, en tenant compte des besoins d'accessibilité particuliers de la personne et à un coût qui n'est pas plus élevé que le coût ordinairement demandé aux autres personnes, conformément à la [Politique sur l'accessibilité](#) de la Ville d'Ottawa et ses [Procédures concernant les formats accessibles et les aides à la communication](#).
- Les délibérations et les points discutés à huis clos ne font pas l'objet d'une audience ni d'un débat public. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions à huis clos. Il est possible de se procurer sans frais une [Demande d'enquête sur le bien-fondé d'une réunion à huis clos](#) en ligne ou en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes d'enquête restent

confidentielles tant que l'enquêteur n'a pas présenté son rapport et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

- **L'information envoyée au Comité, y compris le nom complet des correspondants/présentateurs, sera versée aux dossiers publics et sera accessible au public.** La correspondance, coordonnées et renseignements personnels compris, est transmise aux membres du Comité, aux intervenants et aux cadres et employés de la Ville concernés. La Ville publie en ligne la version audio des réunions de comités, y compris les observations verbales. Pour en savoir plus, communiquez avec le coordonnateur de comité dont les coordonnées sont indiquées dans l'ordre du jour.

## Avis relatifs aux procès-verbaux

- Le soulignement dans les procès-verbaux indique une modification, approuvée par un comité, de recommandations ou d'une motion.
- Les procès-verbaux sont **préliminaires** jusqu'à ce qu'ils soient approuvés par le Comité.

## Détails sur la participation aux réunions à distance

La participation à cette réunion se fait par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

Les réunions en séance publique se tiennent sur [Zoom](#). Il est possible d'y participer par téléphone (numéro sans frais) ou en utilisant le logiciel Zoom sur un ordinateur ou un appareil mobile.

## Membres du Comité et personnel municipal tenu de participer à la réunion

Le coordonnateur de comité enverra un lien Zoom et un mot de passe avant la réunion aux membres du Comité ainsi qu'au personnel municipal tenu de participer.

## Autres employés municipaux, médias et public

Les employés qui ne participent pas à la réunion, les médias et le public peuvent suivre la réunion sur la [chaîne YouTube du Conseil municipal d'Ottawa](#) ou dans le [portail Web des ordres du jour et des procès-verbaux de la Ville \(eScribe\)](#).

## **Commentaires présentés au Comité**

Les règles régissant les soumissions au Comité sont exposées dans l'article 18 du *Règlement de procédure* du Comité de vérification de conformité des élections (se reporter au point 5.3 de l'ordre du jour).

## **Pour en savoir plus**

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de comité.